



Giuseppe Molinari

Arcivescovo Metropolitano de L'Aquila

Révérend Père
Père SERGE CHAMBERLAND
10, route de Formerie
Bouricourt
76200 GANCOURT SAINT-ÉTIENNE
FRANCE

copie à:
S. Exc. Révérendissime
Mgr TERRENCE PRENDERGAST, S.J.
Archevêque de Halifax
Commissaire pontifical pour les Fils de Marie

Cher Père Serge Chamberland,

Selon les informations reçues, j'ai appris que vous n'exercez plus présentement le ministère sacerdotal dans le diocèse de Beauvais en France.

En référence à cela, je me permets de vous rappeler que les prêtres incardinés dans notre Archidiocèse ont les facultés s'ils y exercent leur ministère, mais en quittant légitimement l'Archidiocèse, ces facultés sont valides seulement pour un an et devront être renouvelées chaque année par l'Ordinaire du diocèse où ils dispensent le service ministériel.

Étant donné que vous n'avez plus d'office canonique dans le diocèse de Beauvais, les facultés nécessaires pour exercer le ministère sacerdotal vous sont retirées, en particulier pour ce qui est d'entendre les confessions, sauf dans le cas prévu au can. 976 du Code de Droit canonique.

Si vous pensez rester en France, ou encore en tout lieu autre que celui où vous êtes incardiné, pour exercer valablement le ministère sacerdotal il faudra que l'Ordinaire diocésain, en commun accord avec moi, votre Archevêque, et avec le Commissaire pontifical, S. Exc. Mgr Terrence Prendergast, vous accorde les facultés nécessaires.

Je vous demande de lire attentivement la présente et de réfléchir à la lettre du Card. Rodé, Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée, afin que votre ministère puisse être exercé en communion avec l'Église.

Je vous prie de me faire part de vos décisions futures qui devront, de toute manière, être prises en accord avec moi et avec le Commissaire Pontifical.

Je vous salue cordialement,

L'Aquila, le 19 juillet 2006

Sac. Sergio Maggioni
Cancelliere Arcivescovile



+
+ Giuseppe Molinari
Arcivescovo Metropolitano